



NOM

NOM d'EPOUSE

PRENOM



## Fiche d'Inscription aux Epreuves de sélection

### IFSI MGEN de La Verrière

13 Avenue de Montfort - CS 70444 - 78322 Le Mesnil St Denis cedex - 01 39 38 79 60 – ifsi@mgen.fr

NE(E) le         LIEUX  Dépt

TELEPHONE         PORTABLE

ADRESSE

CP  VILLE

@

NATIONALITE  sexe : F  M

### CHOIX D'INSCRIPTION

**Candidat de la LISTE 1, si je suis:**

- Inscrit en classe Terminale série :.....
- Titulaire du BAC série :..... Année.....
- Titulaire du Diplôme d'Aide Médico-Psychologique Année .....  
et je justifie 3 ans d'expérience professionnelle équivalent temps plein à la date du concours
- Titulaire d'un autre titre admis en dispense du Bac.  
Lequel :..... Année .....
- Titulaire d'un DAEU Année .....
- Titulaire d'un titre homologué au minimum niveau IV Année .....
- Retenu par le Jury régional de Validation des Acquis (JVA)

**Candidat de la LISTE 2, si je suis:**

- Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant ou d'Auxiliaire de Puériculture obtenu en :.....  
et je justifie 3 ans d'expérience professionnelle équivalent temps plein à la date du concours

**Candidat de la LISTE 3, si je suis:**

- Titulaire du Diplôme Infirmier obtenu en dehors de l'espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération helvétique

**Candidat de la LISTE 4, si je suis:**

- Titulaire d'une attestation de validation de la PACES de moins d'un an ou en cours de PACES pour 2016/2017

## SITUATION du CANDIDAT à l'INSCRIPTION

**Nom & Prénom** : ..... âge : .....

**Situation familiale** : célibataire  vie maritale  marié(e)  nombre d'enfants : .....

### **Diplômes déjà obtenus :**

Titre ..... année : .....

Titre ..... année : .....

Titre ..... année : .....

### **Statut du candidat à la date d'inscription :**

**Elève ou étudiant (e)** : Classe suivie : .....  
Diplôme préparé : .....

**En activité professionnelle**, depuis : ..... en CDD  en CDI   
Emploi occupé : .....  
Employeur actuel : .....  
Avez-vous sollicité une prise en charge financière ? ..... oui  non   
Si oui, auprès de quel organisme ? .....

**Inscrit(e) au Pôle Emploi** depuis : ..... indemnisé(e) : oui  non

**Autre situation**, laquelle : .....

**J'ai suivi une formation préparatoire aux épreuves de sélection :**  
Si oui, quand : ..... Où : .....

### **Expérience professionnelle :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### **Loisirs :**

.....  
.....

**Comment avez-vous connu de l'IFSI MGEN de La Verrière ?** .....

**J'accepte la diffusion de mon nom sur internet**  **Je refuse la diffusion de mon nom sur internet**

**Je déclare avoir pris connaissance des informations jointes à ce dossier et accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.**

**Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.**

A..... le .....

Signature



**INSTITUT de FORMATION en SOINS INFIRMIERS**  
**MGEN de La Verrière**  
**13 Avenue de Montfort - 78320 La Verrière**  
**01 39 38 79 60 – [ifsi@mgen.fr](mailto:ifsi@mgen.fr)**



Adresse postale : 13 Ave de Montfort - CS 70444 – La Verrière - 78322 Le Mesnil St Denis cedex

## CONDITION D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION D'ENTRÉE à l'IFSI MGEN de La Verrière – Session DE MARS 2017

- Le candidat doit être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection (sans limite d'âge) et être titulaire de l'un des diplômes listés sur la fiche d'inscription.
- Il devra retourner son dossier complet à l'IFSI MGEN de La Verrière au plus tard pour le 29 février 2017 (cachet de la poste faisant foi pour les retours par voie postale).
- Nombre de places à pourvoir en 1ère année de formation : 80

## PIECES A FOURNIR

### Pour tous les Candidats

- copie (recto-verso) de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour (pour les candidats étrangers) en cours de validité,
- 2 enveloppes format 162x229mm, aux nom et adresse du candidat, affranchies au tarif en vigueur,
- un chèque de frais d'inscription au concours de 100 € (à l'ordre de la "MGEN").  
**(Les frais d'inscription versés sont définitivement acquis et non remboursables.)**
- Candidats Elèves ou étudiants : copie de votre certificat de scolarité ou de votre carte d'étudiant
- Candidats « demandeurs d'emploi » : copie de votre carte de demandeur d'emploi ou de votre attestation d'inscription.
- Candidats présentant un handicap et sollicitant un aménagement d'épreuves : au plus tard pour le 29 février 2017, le courrier de la MDPH concernant les recommandations d'aménagement des épreuves du concours.

### Pour les Candidats au titre de la LISTE 1,

- inscrits en classe de terminale : un certificat de scolarité.
- bacheliers : une copie du BAC et du relevé de notes.
- titulaires d'un diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu : une copie du diplôme et une attestation de comparabilité (s'adresser au [www.ciep.fr/enic-naric](http://www.ciep.fr/enic-naric) - attention les délais d'obtention sont très longs).
- titulaires d'un diplôme de niveau IV ou d'un titre admis en dispense (selon l'arrêté du 25 août 1969 modifié) : une copie du diplôme et une attestation d'homologation du diplôme établie par le Rectorat.
- candidats retenus par le Jury régional de Validation des Acquis (JVA) : une copie de l'autorisation à se présenter aux épreuves de sélection.
- candidats titulaires du diplôme d'Aide Médico-Psychologique : une copie du diplôme, le(s) certificat(s) de travail justifiant trois années d'exercice (équivalent temps plein) et l'annexe 1 dûment remplie.

### **Pour les Candidats au titre de la LISTE 2,**

- copie du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- l'annexe 1 dûment remplie et accompagnée de(s) certificat(s) de travail justifiant trois années d'exercice (équivalent temps plein)

NB : les candidats titulaires du DPAS/DPAP justifiant 3 années d'activité mais également titulaires du baccalauréat doivent choisir à quel titre ils souhaitent concourir. En cas d'admission en formation, ce choix conditionnera le cursus du 1<sup>er</sup> semestre de formation.

### **Pour les Candidats au titre de la LISTE 3,**

- copie du Diplôme d'infirmier et la photocopie du relevé détaillé du programme des études infirmières suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, ainsi que la durée et le contenu des stages cliniques effectués au cours de la formation, **le tout délivré et attesté par une autorité compétente du pays qui a délivré le diplôme et traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.**
- une lettre de motivation
- un Curriculum vitae

### **Pour les Candidats au titre de la LISTE 4,**

- copie de l'attestation de validation de la PACES datant de moins d'un an ou un certificat de scolarité pour les étudiants en attente des résultats.

NB : les candidats ayant validé la PACES ou en cours de PACES et titulaires du baccalauréat doivent choisir à quel titre ils souhaitent concourir. En cas d'admission en formation, ce choix conditionnera le cursus du 1<sup>er</sup> semestre de formation.

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- **Un mail de confirmation de réception de votre dossier vous sera adressé.**
- **Les candidats inscrits aux épreuves de sélection recevront une convocation** 15 jours avant chacune des épreuves. Dans le cas contraire, il convient de prendre contact avec l'IFSI.
- **Pour les candidats d'outre-mer**, les épreuves écrites & les épreuves orales auront lieu en métropole.
- **A chaque épreuve** le candidat s'engage à présenter sa pièce d'identité en cours de validité (ou son titre de séjour pour les candidats étrangers), ainsi que sa convocation. En outre, il devra présenter l'original de son diplôme lors de l'épreuve orale.
- **A l'issue des épreuves d'admission une liste principale et une liste complémentaire sont établies pour chacune des catégories des candidats en fonction de leurs résultats.** Les candidats admis en liste principale devront confirmer leur inscription **pour le LUNDI 10 JUILLET 2017.**
- **Date à retenir :**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS	Le Mardi 28 février 2017
EPREUVES ECRITES	Le Mercredi 29 mars 2017 à 12h30
RESULTATS du JURY d'ADMISSIBILITE et d'ADMISSION (pour les DEAS/DEAP)	Le Jeudi 4 mai 2017
EPREUVE ORALE	du jeudi 18 mai au Vendredi 9 juin 2017
RESULTATS du JURY D'ADMISSION	Le Mercredi 21 juin 2017
Date limite de confirmation des inscriptions	Le Lundi 10 juillet 2017
PRE-RENTREE OBLIGATOIRE	Le Jeudi 31 août 2017
RENTREE	Le Lundi 4 septembre 2017

## LES EPREUVES de SELECTION

Les épreuves d'admissibilité (ou d'admission pour les candidats titulaires du DEAP ou DEAS) auront lieu le

**MERCREDI 29 MARS 2017 à 11h30**

Les épreuves de sélection sont obligatoires pour tous les candidats et sont organisées de façon suivante :

<p><b>Vous êtes candidat de la LISTE 1, c'est-à-dire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• titulaire du Baccalauréat,</li> <li>• titulaire de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités (arrêté du 25 août 1969),</li> <li>• titulaire d'un titre homologué au minimum au niveau IV,</li> <li>• ayant satisfait à un examen spécial d'entrée dans les universités (DAEU)</li> <li>• titulaire du Diplôme d'Aide Médico-Psychologique et justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve d'admissibilité,</li> <li>• retenu par le jury régional de validation des acquis (JVA),</li> <li>• inscrit(e) de classe terminale : votre admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat.</li> </ul>	<p><b>Vous devez passer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 épreuves d'admissibilité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>une épreuve écrite</b> d'une durée de 2h00, notée sur 20 points, portant prioritairement sur le domaine sanitaire et social comportant 3 questions posées à partir d'un texte de 3000/6000 signes.</li> <li><b>Une épreuve de tests d'aptitude</b> d'une durée de 2h00, notée sur 20 points.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.</b> Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 épreuve d'admission</b> consistant à un entretien relative à un thème sanitaire et social avec un jury composé d'un Cadre Infirmier Formateur, d'un Cadre Infirmier Hospitalier et d'une personne qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.</li> </ul> <p><b>Pour pouvoir être admis au concours le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.</b></p>
<p><b>Vous êtes candidat de la LISTE 2, c'est-à-dire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve.</li> </ul>	<p><b>Vous devez passer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 examen d'admission</b> d'une durée de 2h00, notée sur 30 points, consistant à une analyse écrite de 3 situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.</li> </ul> <p><b>Pour pouvoir être admis au concours le candidat doit obtenir une note au moins égale à 15 sur 30.</b></p>
<p><b>Vous êtes candidat de la LISTE 3, c'est-à-dire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• titulaire d'un diplôme d'Infirmier obtenu en dehors de l'espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Helvétique</li> </ul>	<p><b>Vous devez passer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 épreuve d'admissibilité</b> d'une durée de 2h00, notée sur 20 points, portant sur une étude de cas clinique suivie de 5 questions.</li> </ul> <p><b>Pour être admissible, le candidat doit obtenir une note au moins égal à 10 sur 20.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 épreuves d'admission :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>une épreuve orale</b> (entretien) d'une durée de 30mn, notée sur 20 points.</li> <li><b>une mise en situation pratique</b> d'une durée de 1h00 notée sur 20 points portant sur 2 soins.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Pour pouvoir être admis au concours le candidat doit obtenir une note au moins égale à 30 sur 60 aux 3 épreuves de sélection.</b></p>
<p><b>Vous êtes candidat de la LISTE 4, c'est-à-dire que :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• vous avez validé les UE de la PACES (moyenne globale de 10/20) depuis moins d'un an au moment de l'inscription aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI</li> <li>• vous êtes actuellement en PACES pour l'année 2016/2017 : votre admission définitive sera alors subordonnée à la validation de la PACES</li> </ul>	<p><b>Vous devez passer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>1 épreuve d'admission</b> consistant à un entretien relative à un thème sanitaire et social avec un jury composé d'un Cadre Infirmier Formateur, d'un Cadre Infirmier Hospitalier et d'une personne qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.</li> </ul> <p><b>Pour pouvoir être admis au concours le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.</b></p>

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

**L'admission définitive en formation est subordonnée à la production**, au plus tard le jour de la rentrée :

- d'un certificat médical d'aptitudes physiques et psychologiques à l'exercice de la profession infirmière établi par un médecin agréé
- d'un certificat médical de vaccinations. BCG, antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique, antihépatite B (3 injections à 1 mois d'intervalle).

Il est donc vivement conseillé de se mettre à jour de ses vaccinations dès l'inscription aux épreuves. La mise à jour des vaccins et l'immunisation contre l'hépatite B sont obligatoires pour le départ en stage.

**Le coût annuel de la formation 2016/2017** est composé :

- des droits d'inscription universitaire : environ 184 €
- des frais de scolarité : 420 €
- des frais de formation : soit 8 000 € pour les étudiants non pris en charge par le Conseil Régional

Le Conseil Régional subventionne la formation infirmière des étudiants infirmiers selon les critères d'éligibilité suivants :

Statut à l'entrée en formation : (Le statut vaut pour toute la durée de la formation)	Vous devrez régler par an (tarif 2016/2017)		
	Droits d'inscription universitaire	Frais de scolarité	Frais de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• élève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins,</li> <li>• élève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans,</li> <li>• bénéficiaire du RSA,</li> <li>• Agé(e) de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire depuis plus d'un an, suivi par une mission locale,</li> <li>• bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...),</li> <li>• élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,</li> <li>• demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis 3 mois au minimum à la date d'entrée en formation (1)</li> </ul>	184 €	420 €	pris en charge par le Conseil Régional
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié en formation continue (sommes à la charge de l'employeur ou de l'organisme de formation continue)</li> </ul>	184 €	420 €	8 000 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• salarié du secteur privé non pris en charge dans le cadre de la formation continue,</li> <li>• agent publics (y compris en disponibilité),</li> <li>• démissionnaire de moins de 3 mois,</li> <li>• Autre situation.</li> </ul>	184 €	420 €	8 000 €

(1) Vous devrez faire une demande d'attestation d'inscription à un stage (AIS) auprès du Pôle Emploi. L'accord du Pôle Emploi devra nous parvenir impérativement avant le jour de la rentrée.

**Les aides** : la Région Île-de-France soutient les formations sanitaires et sociales en proposant, entre autres, une bourse d'études (renseignements : [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)).

**Au cours de vos stages** vous percevrez des indemnités de stage et des frais de transport conformément à l'arrêté du 28 septembre 2001.

**Les frais à prévoir à la rentrée scolaire** : sécurité sociale étudiante, assurance à responsabilité civile, tenues infirmières, petits matériels, etc...



# Le coût de la Formation

Il est composé :

- Des droits d'inscription universitaires annuels (environ 184 €)
- Des frais de scolarité annuels (420 € pour 2016/2017)
- Des frais de formation (8 000 € pour 2016/2017)

Les frais de formation sont pris en charge par le Conseil régional, si vous êtes :

- élève ou étudiant âgé de 25 ans ou moins,
- élève ou étudiant sorti du système scolaire depuis moins de 2 ans,
- bénéficiaire du RSA,
- Agé(e) de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire depuis plus d'un an, suivi par une mission locale,
- bénéficiaire d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...),
- élève ou étudiant dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis 3 mois au minimum à la date d'entrée en formation (1)

Le Conseil  
Régional d'Ile de  
France attribue  
également des  
bourses d'études.

[www.iledefrance.fr/ifs](http://www.iledefrance.fr/ifs)

(1) **Pour les demandeurs d'emploi :** Vous devrez faire une demande d'attestation d'inscription à un stage (AIS) auprès du Pôle Emploi. L'accord du Pôle Emploi devra nous parvenir impérativement avant le jour de la rentrée.

**Pour les salariés du secteur privé :** les droits d'inscription, les frais de scolarité et les frais de formation pourront être à la charge de l'employeur ou de l'organisme de formation continue sollicité. Une attestation d'engagement de financement sera exigée lors de l'inscription définitive en formation.

**Pour les apprentis :** notre partenariat avec le CFA de la Santé d'Ile de France, permet d'accéder à des contrats d'apprentissage à partir de la 2ème année de formation pour les étudiants de moins de 26 ans. Dans ce cas l'intégralité du coût de la formation est pris en charge par l'établissement de soins avec lequel vous avez signé votre contrat.

**Pour les salariés du secteur privé non pris en charge dans le cadre de la formation continue, les agents publics (y compris en disponibilité), les démissionnaires de moins de 3 mois et autres situations :** le montant total de la formation (droits d'inscription, frais de scolarité et frais de formation sur 3 ans) sera à votre charge.

**IFSI MGEN - 13 Avenue de Montfort - 78320 La verrière**  
**01 39 38 79 60 - [ifs@mgen.fr](mailto:ifs@mgen.fr)**

 IFSI MGEN La Verrière - 13 Ave de Montfort - CS 70444 - 78322 Le Mesnil St Denis cedex  
Document non contractuel - novembre 2016



# Devenir Infirmier avec L'IFSI MGEN de La Verrière



## Choisir l'Institut de formation en Soins Infirmiers du Groupe MGEN :

Parce que l'IFSI MGEN est un établissement privé agréé par l'Agence Régionale de la Santé et subventionné par le Conseil Régional d'Ile de France.

Pour ses valeurs humanistes et son approche holistique de la personne soignée, dans le respect de ses ressources et de ses différences.

Pour ses 50 ans d'expérience en matière de formation,

Pour sa volonté d'accompagner les étudiants jusqu'au Diplôme d'Etat d'Infirmier-Grade Licence pour devenir des professionnels de santé compétents, responsables et autonomes.

Pour sa situation géographique qui le place dans un environnement d'études agréable, à 800 m de la Gare de La Verrière, à 40 mn de Paris et 10 mn de la FAC de St Quentin en Yvelines dont il est partenaire.



**IFSI MGEN**  
**13 Avenue de Montfort**  
**78320 La verrière**  
**01 39 38 79 60 - [ifs@mgen.fr](mailto:ifs@mgen.fr)**

 IFSI MGEN La Verrière - 13 Ave de Montfort - CS 70444 - 78322 Le Mesnil St Denis cedex

# Le « Campus »

Situé entre Versailles et Rambouillet, dans les dépendances du Château de La Verrière et au milieu du parc de l'Institut National MGEN Marcel Rivière, l'IFSI accueille 240 étudiants dans un environnement style « campus » : 1 100 m2 de locaux récemment rénovés et dotés d'équipements technologiques de pointe.

## La Formation

3 ans pour acquérir les 10 compétences nécessaires à l'exercice infirmier et capitaliser 180 ECTS(\*) correspondant à la validation des unités d'enseignement et des stages.

### Répartition

#### Des enseignements & des stages

	Cours	Stages	Congés
1 <sup>ère</sup> année	25 semaines	15 semaines	12 semaines
2 <sup>ème</sup> année	20 semaines	20 semaines	12 semaines
3 <sup>ème</sup> année	15 semaines	25 semaines	12 semaines

(\*)European Crédits Transfert System

## Ce que pensent nos étudiants...

« Bienvenue dans notre IFSI ! Situé à quelques pas du superbe château de la Verrière, Ici, chaque promotion est souvent divisée en tiers de groupe ce qui permet un travail plus agréable et les formateurs nous connaissent mieux. Il y a des salles de travaux pratiques avec un bon nombre de matériels pour apprendre à faire des prises de sang, des injections, et plein d'autres gestes techniques sur des mannequins. Vous avez même la possibilité de travailler dehors sur la terrasse quand il fait beau, et c'est très agréable. Roxane, Promotion Mandala, 1<sup>ère</sup> année 2014/2015

« Une équipe professionnelle soucieuse de notre réussite, à l'écoute, travaillant en fonction de nos besoins et de nos attentes. Tout cela dans une structure accueillante et bien aménagée. Tout est réuni pour travailler à fond et réussir à obtenir notre diplôme. »  
Justine, Promo LAKOTAS – 2ème année 2014/2015

« Derrière les murs de cette école, des enseignements d'une grande valeur, des formateurs qui vous accompagnent tout au long de ces trois années. Écoutez-les, respectez-les et ils vous écouteront et vous respecteront en retour. Ici commence une grande aventure. »  
Iatana - Promo Kyu – diplômée en 2015

## Les Moyens Matériels

- 6 salles de cours
- 3 salles pratiques
- Un centre de documentation doté de postes informatiques
- Une salle « étudiants » pour déjeuner, échanger et/ou travailler.
- Un espace détente extérieur
- Un accès WIFI permanent
- Un parking privé
- Un accès au self de l'hôpital
- Une résidence de 60 studios



## Les Moyens humains

- 1 Directeur
- 10 Cadres de santé formateurs
- 1 responsable formation continue
- 1 Documentaliste
- 3 secrétaires
- 1 comptable
- 2 agents d'entretien
- Des intervenants extérieurs

# Les Epreuves de sélection

Elles sont organisées en avril de chaque année (dossiers d'inscription disponibles à partir de décembre).

Pour vous inscrire, vous devez être âgés de 17 ans au

moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

<p><b>Vous êtes candidat titulaire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du Baccalauréat français,</li> <li>• Ou de l'un des titres admis en dispense du baccalauréat,</li> <li>• Ou d'un titre homologué au minimum au niveau IV,</li> <li>• Ou avez satisfait à un examen spécial d'entrée dans les universités (DAEU),</li> <li>• Ou du Diplôme d'Aide Médico-Psychologique et Justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve d'admissibilité,</li> <li>• Ou êtes retenu par le jury régional de validation des acquis (JVA),</li> <li>• Ou êtes en classe de terminale : votre admission définitive sera alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat.</li> </ul>	<p><b>Vous devez passer,</b></p> <p><b>Deux épreuves d'admissibilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une épreuve écrite portant prioritairement sur le domaine sanitaire et social</li> <li>• une épreuve de tests d'aptitude</li> </ul> <p>Une épreuve d'admission consistant à un entretien avec un jury.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Titulaire du Diplôme d'Etat d'Aide Soignant ou du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et Justifiez 3 ans (équivalent temps plein) d'exercice professionnel à la date de l'épreuve.</li> <li>• Titulaire d'un diplôme d'infirmier obtenu en dehors de l'espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération Helvétique</li> </ul>	<p>Un examen d'admission, consistant à une analyse écrite de 3 situations professionnelles.</p> <p>En cas d'admission, vous serez dispensé(e) de la validation de certaines unités d'enseignement du 1<sup>er</sup> semestre. Néanmoins, la participation à tous les enseignements reste obligatoire.</p> <p>Une épreuve d'admissibilité portant sur une étude de cas clinique</p> <p>Deux épreuves d'admission : une épreuve orale (entretien) &amp; une mise en situation pratique.</p> <p>En cas d'admission vous intégrerez directement en semestre 3.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous avez validé les UE de la PACES (moyenne globale de 10/20) depuis moins d'un an au moment de l'inscription aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI</li> <li>• Vous êtes actuellement en PACES : votre admission définitive sera alors subordonnée à la validation de la PACES</li> </ul>	<p>Une épreuve d'admission consistant à un entretien avec un jury.</p> <p>En cas d'admission, vous serez dispensé(e) de la validation de certaines unités d'enseignement du 1<sup>er</sup> semestre. Néanmoins, la participation à tous les enseignements reste obligatoire.</p>

Vous souhaitez vous préparer ?  
Renseignez-vous sur nos « préparations concours »